

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## **tions générales :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## **macie :**

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## **ologie et Biologie :**

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## **que :**

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## **ducation :**

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## **taire :**

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## **adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## **Adresses Mails utiles**

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : B00210001 Société : Mohamed Fakir

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Bouzidoune Mohamed

Date de naissance : 5-12-51

Adresse : AB

Tél. : 0678285844 Total des frais engagés : 558,00 Dhs

## **Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :

**Dr.BEHATE Mohamed**  
Médecin Généraliste  
Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Apt. 2  
RDC Bd. Haj Faten Hay Oulfa  
Casablanca - Tél: 0522 65 00 18

Date de consultation : 03 FEV. 2020

Nom et prénom du malade : Bouzidoune Mohamed Age : 69

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Prostate IST

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 10 MARS 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 FEV 2020	C		150,00	DR. BEHATI Généraliste Médecin DR. à imm. 19 App. Lot. Al Farah RDC ad. Hay Oulfa Casablanca Tel. 0522 65 00 18

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE SOUFIANE</b> Groupe de Rue 154 N° 23/25 El Oulfa - Casablanca Tél. : 05 22 89 09 63 S. 000500246000026	03/02/2019	208,20

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F  
PROTHÉSES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	E
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

**DOCTEUR MOHAI**

Diplômé du Centre Hôsp

Ibn Rochd à Ca

Ex-Médecin Interne des H

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

Casablanca, le :

35,00

35,00

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

العام

دار البيضاء، في:

PHARMAS  
LOT : 4168  
UT. AV : 07-22  
PPV : 35 DH 00

Dr BOURZOUNE Mohamed

35,00x3

11 ADDO 2g

53,00  
20 - Dr. Dr. 2g x 3 = 37,00

LOT : 076  
PER : FEB 2021  
PPV : 53 DH 00

Dr.BEHATE Mohammed  
Médecin Généraliste  
Lot Al Farah Dolla Imm. 19 Appt. 2  
RDC Rd. Haj Fathia Haj Oulfa  
Casablanca - Tel: 0522 65 00 18

PHARMACIE SOUFIANE  
Groupe E, Rue 154 N° 23/25  
F. Oulfa - Casablanca

جنة الفرج - الطبعون - العمارة 19 الشقة 02 الطابق السفلي، شارع الليمون الحاج فاخ امتداد الالفة - بيساسفة 20190 الدار البيضاء  
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissasta 20190 Casablanca  
Tél.: 05 22 65 00 18

25,10x2

31 Fumzjo

PPV 25.10 DH  
LOT P141 PER 09/23

PPV 25.10 DH  
LOT P141 PER 09/23

10 x

25 x 3500

T-208.20

~~DR. BEHATE Mohamed~~  
~~Médecin Généraliste~~  
~~Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2~~  
~~RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulifa~~  
~~Casablanca - Tel: 0522 65 00 18~~

~~PHARMACIE SOUFIANE~~  
~~Groupe K. Rue 25.10 PER 09/23~~  
~~Oulifa - Casablanca~~  
~~Tel.: 05 22 89 09 63~~  
~~I.C.E : 00500246000026~~